
3R TRANSPORTS
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 28 Boulevard Albin Bandini
13016 MARSEILLE
921 100 244 RCS MARSEILLE

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 03/02/2025

Le trois février 2025, à huit heures, les associés de la Société 3R TRANSPORTS sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par la Présidente.

Sont présents :

- Monsieur RUSSO Jean-Claude, détenteur de quarante-cinq actions, ci 45 actions.
- Monsieur RUSSO Serge, détenteur de quarante-cinq actions, ci 45 actions.
- Monsieur RUSSO Thomas, détenteur de dix actions, ci 10 actions.
-

Total des actions des associés présents : 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

Monsieur RUSSO Jean-Claude préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la Présidente au titre de l'exercice clos le 31/12/2024
- Rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 et quitus au Président ;

RS - JCR
TR

- Affectation du résultat ;
- Pouvoir en vue des formalités ;

La Présidente donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, la Présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente mets successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 tel qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 35 170 €.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale approuve que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE

DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 35 170 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 35 170 euros.

Affectation

- A la réserve facultative : 15 100 €
- A titre de dividendes : 20 000 €

Report à nouveau :

- Au report à nouveau, soit 70 euros.

RS
TR

- Solde du report à nouveau, soit 260 euros.

TROISIÈME Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 200 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} mai 2025.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que, suite à la Loi de Finance pour 2013, les dividendes perçus, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 21%.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des deux derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION – CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION – POUVOIRS

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à neuf heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

RS SCR
TR

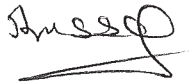
Le Président

Monsieur RUSSO Jean-Claude



Associé

Monsieur RUSSO Thomas



Associé

Monsieur RUSSO Serge



Désignation de l'entreprise SAS 3R TRANSPORTS Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 28 BOULEVARD ALBIN BANDINI 13016 MARSEILLE

Numéro SIRET * 9 2 1 1 0 0 2 4 4 0 0 0 1 8 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

						Exercice N clos le			Exercice N-1 clos le		
						[3 1 1 2 2 0 2 4]			[3 1 1 2 2 0 2 3]		
ACTIF			Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012						
		Autres *	014		016						
	Immobilisations corporelles *		028	12 500	030	1 302	11 198				
	Immobilisations financières * (1)		040	1 250	042		1 250				
	Total I (5)		044	13 750	048	1 302	12 448				
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052						
		Marchandises *	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	38 791	070		38 791	32 545			
		Autres * (3)	072	6	074		6				
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	75 179	086		75 179	51 213			
	Charges constatées d'avance *		092		094						
	Total II		096	113 975	098		113 975	83 758			
	Total général (I+II)		110	127 725	112	1 302	126 423	83 758			
PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		10 000	10 000			
	Ecarts de réévaluation				124						
	Réserve légale				126		1 000				
	Réserves réglementées*				130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131						
	Report à nouveau				134		190	(101)			
	Résultat de l'exercice				136		35 170	10 291			
	Subventions d'investissement				137						
	Provisions réglementées				140						
	Total I				142		46 360	20 190			
Provisions pour risques et charges				Total II	154		15 000	28 579			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156		13 885				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164						
	Fournisseurs et comptes rattachés				166		1 310	1 487			
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)				169	30 908	47 531	27 477			
	Comptes courants d'associés				173		2 336	6 026			
	Autres dettes				175						
	Produits constatés d'avance				174						
	Total III				176		65 063	34 990			
	Total général (I + II + III)				180		126 423	83 758			
	RENOUVELLEMENT	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195			
(2)		Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	13 750			
(3)		Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise SAS 3R TRANSPORTS

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 31 12 2024 Exercice N-1 clos le 31 12 2023 Néant *

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires services * }		215		214		
			217		218	305 174	178 231
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	17 862	22
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	323 036	178 253
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		1 187
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier 19 264)				242	165 407	92 360
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)		243		244	1 518	555
	Rémunérations du personnel *				250	87 133	32 750
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	17 971	6 409
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce 255)		255		254	1 302	
	Dotations aux provisions				256		32 682
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }		259		262	3 040	7
			260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	276 370	165 950
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	46 666	12 304
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280		
	Produits exceptionnels (IV)				290		
	Charges financières (V)				294	143	
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 } { dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 }		347		300	3 972	167
			348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)				306	7 381	1 846
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	35 170	10 291
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	35 170	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	7 381	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés 247			Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330	3 972	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexies) 986	Zone franche urbaine (44. octies A) 987	Zones de restructuration de la défense (44. terdecies) 127	Zones de revitalisation rurales (44. quindécies) 138			342
	(FRR)France Ruralités Revitalisation(art.44 quindécies A) 181	Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) 991				
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies) 345	Investissements et souscriptions outre-mer 344	Créance due au report en arrière du déficit 346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992			350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G		Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	46 523	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370	46 523	372